RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 18418
Numéro SIREN : 518 685 540
Nom ou dénomination : AB TASTY

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 95514

Dorothée AUDIN - PIANCA
Commissaire aux comptes
18, Rue François de Troy
94360 BRY SUR MARNE

SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

AB TASTY

Société par Actions Simplifiée

Siège social :
17-19 Rue Michel Le Comte
75003 PARIS

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS - SUR LES APPORTS DE TITRES DE EPOQ INTERNET SERVICES GMBH REALISES PAR MESSIEURS MUHLING & BERNHARD AU PROFIT DE LA SAS AB TASTY

19 juillet 2022

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de COMMISSAIRE AUX APPORTS qui m'a été confiée par décision des associés en date du 11 juillet 2022, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports de titres **EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh** par **Messieurs Thorsten MUHLING et Michaël BERNHARD** devant intervenir au profit de la **SAS AB TASTY**

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par les parties à l'opération en date du 13 juillet 2022. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport de titres n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de vous résumer l'accomplissement de ma mission et le résultat de mes investigations selon le plan ci-après :

I - PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ENVISAGEE ET SPECIFICITES

1) Description de l'opération projetée
2) Date d'effet de l'opération
3) Régime fiscal retenu

II - DESCRIPTION DES APPORTS DE TITRES

1) Description de l'apport envisagé
2) Méthode d'évaluation retenue
3) Avantages particuliers

III - COMMENTAIRES SUR LES CONSEQUENCES QUI DECOULENT DE L'OPERATION D'APPORT.

1) Apport de 6 786 parts sociales par Mr Thorsten MUHLING
2) Apport de 3 929 parts sociales par Mr Michaël BERNHARD
3) Apport global

IV - DILIGENCES ACCOMPLIES

V - CONCLUSION GENERALE

I - PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ENVISAGEE ET SPECIFICITES

==========

Le projet de contrat d'apport dont j'ai eu connaissance, contient les éléments essentiels et détaillés devant permettre d'apprécier en connaissance de cause la réalité de l'opération d'apport dont il s'agit.

C'est pourquoi le présent rapport a pour objet essentiel de rappeler les particularités d'importance et surtout, de vous donner un avis sur la valorisation donnée aux apports en nature devant être effectués.

1) Description de l'opération projetée

D'après les explications qui m'ont été données et selon les divers documents recueillis, Messieurs Thorsten MUHLING et Michaël BERNHARD souhaitent faire apport de 10 715 parts sociales sur les 25 000 composant le capital de la société **EPOQ INTERNET SERVIVES Gmbh** ayant son siège social Willy-Brandt Strasse 3, 76275 ETTLINGEN (Allemagne) à une Société par Actions Simplifiée dénommée **AB TASTY**.

2) Date d'effet de l'opération

La date d'effet de l'opération a été décidée comme s'appliquant à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital en rémunération des apports devant être faits à la SAS AB TASTY

Consécutivement, la SAS AB TASTY n'aura la propriété des parts sociales apportées et tous les droits et obligations y attachés qu'à compter de ce jour.

3) Régime fiscal retenu

Sur le plan fiscal, la société EPOQ INTERNET SERVICES dont les titres sont apportés, étant de droit allemand et les apporteurs étant également résidents fiscaux allemands, l'opération n'entre pas dans le champ d'application du droit français.

De plus, en matière de droits d'enregistrement, les dispositions de l'article 810 bis alinéa 1 du Code Général des Impôts s'appliquent

II - DESCRIPTION DES APPORTS EN NATURE

1) Description de l'apport envisagé

Dans le cadre de la recherche de développement et d'expansion de l'activité, les associés d'AB TASTY se sont rapprochés de la société EPOQ, qui est un fournisseur SaaS pionnier de solutions iA e-commerce dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse). D'après les explications obtenues, les offres de produits AB TASTY et EPOQ étant complémentaires, le rapprochement entre ces 2 entités permettaient d'offrir une solution plus large aux clients ainsi qu'une plateforme d'optimisation et de personnalisation axée sur l'intelligence artificielle.

Un contrat de cession et d'apport a d'ailleurs été rédigé en ce sens le 13 mai 2022 afin de fixer les conditions et modalités de l'investissement global envisagé.

Dans ce cadre, figure notamment une opération d'apport de 10 715 pars sociales de la EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh à la SAS AB TASTY, par les 2 associés, Thorsten MUHLING et Michaël BERNHARD.

Compte tenu des explications fournies et des indications figurant dans le projet de contrat d'apport, les apports en nature peuvent se résumer de la façon suivante :

- Monsieur Thorsten MUHLING propriétaire en pleine propriété de 12 500 parts sociales de la société EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh apporte 6 786 parts sociales à la SAS AB TASTY
 pour une valorisation estimée à : ***2 849 930 €***

- Monsieur Michaël BERNHARD propriétaire en pleine propriété de 12 500 parts sociales de la société EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh apporte 3 929 parts sociales à la SAS AB TASTY
 pour une valorisation estimée à : ***1 650 070 €***

soit pour les 10 715 parts sociales apportées :…..... **4 500 000 €**

2) Méthode d'évaluation retenue

Comme indiqué supra, Messieurs Thorsten MUHLING et Michaël BERNHARD ont conclu avec les représentants de la SAS AB TASTY un accord (ou « *Share Purchase and Investment Agreement* ») aux termes duquel les premiers s'engagent à céder à la seconde, l'intégralité des parts sociales de EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh pour partie par apport en nature (10 715 parts sociales sur 25 000 composant le capital social) et pour partie par voie de vente (14 285 parts sociales sur 25 000 composant le capital social).

L'évaluation des parts apportées a été prévue dans cet accord signé par les investisseurs en date du 13 mai 2022.

Compte tenu de cette définition conventionnelle de l'évaluation fixée, le contrat d'apport ne contient pas de détail sur le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix des parts à 419,97€ l'unité.

Il convient de rappeler au préalable que le prix payé pour l'acquisition d'une entreprise constitue la résultante d'une négociation entre un acheteur et un vendeur.
Il est donc nécessaire de faire la distinction entre la notion de valeur et celle de prix payé.

J'ai donc cherché à vérifier que la valeur des apports retenue n'était pas surévaluée. J'ai appuyé mes analyses sur les documents communiqués par les vendeurs et notamment les projections 2022-2025 fournies.

Dans ces documents figurent notamment les prévisions de chiffre d'affaires qui anticipent 4 900 000 €pour 2024 et 5 700 000€ à l'horizon 2025. La valorisation actuelle pour 100% de EPOQ correspondrait entre 1,8 à 2,1 fois le chiffre d'affaires attendu.

J'ai également utilisé la méthode de la rentabilité attendue. L'évaluation porte sur un résultat observé dans le passé de l'entreprise. Par la suite, ce résultat fait l'objet d'une valorisation par actualisation à un taux i en prenant les risques d'absence de performances en considération.

L'EBITDA 2021 ressort à 250 987 € et j'ai retenu un taux sans risque de 1% et un taux de rémunération du capital de 2,5%. J'obtiens une valorisation de EPOQ de l'ordre de 10 000 000 € proche de la valorisation retenue pour 100% des titres de EPOQ.

3) Avantages particuliers

Il n'a été stipulé dans le projet de contrat d'apport aucun avantage particulier ce que j'ai pu vérifier.

III - COMMENTAIRES SUR LES CONSEQUENCES QUI DECOULENT DE L'OPERATION D'APPORT.

==========

En premier lieu,

- Monsieur Thorsten MUHLING a justifié détenir à ce jour 12 500 parts sociales de la société EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh et désiré faire l'apport de 6 786 parts sociales à la SAS AB TASTY,

- Monsieur Michaël BERNHARD a justifié détenir à ce jour 12 500 parts sociales de la société EPOQ INTERNET SERVICES Gmbh et désiré faire l'apport de 3 929 parts sociales à la SAS AB TASTY

En second lieu, les associés ont décidé vouloir rémunérer ledit apport par la création d'actions nouvelles de mêmes catégories à la valeur nominale de la SAS AB TASTY soit 0,01€ l'action à laquelle se rajoutera une prime d'apport de 17,41€ par action.

1) Apport de 6 786 parts sociales par Mr Thorsten MUHLING

En contrepartie de l'apport en nature de 6 786 parts sociales d'EPOQ INTERNET SYSTEME Gmbh par Monsieur Thorsten MUHLING pour **2 849.930 €** il y aura émission de 163 601 actions nouvelles de 0,01 €uros de valeur nominale.

Ainsi, la création d'actions nouvelles devant être effectuée en rémunération de l'apport effectué par chacun s'établit comme suit :

⇒ Apport de 6 786 parts sociales par Thorsten MUHLING
rémunéré par la création de
163 601 actions nouvelles de 0,01 € soit **1 636 €**

A laquelle se rajoutera une prime d'apport de 2 848 294 €.

2) Apport de 3 929 parts sociales par Mr Michaël BERNHARD

En contrepartie de l'apport en nature de 3 929 parts sociales d'EPOQ INTERNET SYSTEMES Gmbh par Monsieur Michaël BERNHARD pour **1 650 070 €**, il y aura émission de 94 722 actions nouvelles de 0,01 €uros de valeur nominale.

Ainsi, la création d'actions nouvelles devant être effectuée en rémunération de l'apport effectué par chacun s'établit comme suit :

⇒ Apport de 3 929 parts sociales par Michaël BERNHARD
rémunéré par la création de
94 722 actions nouvelles de 0,01 € soit **947 €**

A laquelle se rajoutera une prime d'apport de 1 649 123 €.

3) Apport global

Ainsi, la création de actions nouvelles devant être effectuée en rémunération de l'apport effectué par chacun s'établit comme suit :

⇒ Apport de 6 786 actions par Thorsten MUHLING
rémunéré par la création de
163 601 actions nouvelles de 0,01 €
et d'une prime d'apport de 2 848 294 € soit **2 849 930 €**

⇒ Apport de 3 929 actions par Michaël BERNHARD
rémunéré par la création de
94 722 actions nouvelles de 0,01 €
et d'une prime d'apport 1 649 123 € soit **1 650 070 €**

soit l'émission de 258 323 actions nouvelles au nominal de 0,01 € et d'une prime d'apport globale de 4 497 417 € **4 500 000 €**

IV - DILIGENCES ACCOMPLIES

Dans le cadre de la mission qui m'a été donnée, j'ai procédé aux investigations que j'estimais nécessaires pour mesurer la réalité des apports effectués permettant d'aboutir à une opinion motivée de l'opération envisagée.

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports et à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Mes principales diligences ont consisté :

- à examiner le projet de contrat d'apport,
- à prendre connaissance du cadre de l'opération projetée,
- à une étude approfondie des conditions de cet apport et à l'obtention de toutes les explications nécessaires notamment sur la méthode d'évaluation retenue,
- à rechercher tous les éléments nouveaux ou documents permettant d'aboutir à une appréciation générale ou de synthèse,
- à analyser les aspects économiques et juridiques retenus pour cette opération,

V - CONCLUSION GENERALE
==========

L'opération d'apport de 10 715 parts sociales de la société EPOQ INTERNET SERVICES qui vous est proposée, entre dans le cadre d'une opération plus globale de rapprochement avec AB TASTY.

J'ai pu constater que cette opération d'apport, telle qu'exprimée notamment dans le projet de contrat d'apport, présente des motifs légitimes dans le cadre des perspectives de développement envisagées.

La valorisation retenue issue du contrat de cession et d'apport signé entre les parties et qui fixe les conditions et modalités de l'investissement global envisagé. me paraît acceptable car la globalité des apports qui en ressort, semble être significative d'une réalité économique et financière dûment justifiée.

En conclusion, sur la base de mes travaux et en tenant compte de toutes les appréciations particulières qui m'ont été données, je conclus que la valeur globale de l'apport de titres EPOQ INTERNET SERVICES par Messieurs Thorsten MUHLING et Michaël BERNHARD décrit ci-dessus, dont le montant total s'élève à

4 500 000 €

(Quatre millions cinq cent mille euros)

n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant des 258 323 actions nouvelles créées en rémunération par la société bénéficiaire de l'apport pour 4 500 000 €uros.

Telles sont Mesdames, Messieurs les Associés, les constatations dont, conformément aux dispositions légales, j'avais à vous faire part.

Fait à BRY/MARNE
Le 19 Juillet 2022

Le Commissaire aux apports
Dorothée AUDIN-PIANCA